



# REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF RALLYE VHC



**RALLYE REGIONAL DE LA SUCRERIE**  
**GRAND PRIX DE LA VILLE DE SAINTE-MARIE**

VISA

## **PROGRAMME – HORAIRES**

Parution du règlement : **Mardi 24 septembre 2024**

Ouverture des engagements : **Lundi 30 septembre 2024**

Clôture des engagements : **Jeudi 17 octobre 2024**

Dates et heures des reconnaissances : **SAMEDI 12/10/24 – DIMANCHE 13/10/24 – SAMEDI 19/10/2024**

Vérifications des documents et des véhicules le :

**Samedi 26 Octobre 2024 de 08h00 à 11h05 : le lieu sera communiqué par additif**

Heure de mise en place du parc de départ le :

**Samedi 26 Octobre 2024 à l'issue des vérifications administratives et techniques**

1<sup>ère</sup> réunion du Collège des Commissaires Sportifs le :

**Samedi 26 Octobre 2024 de 10h30 au PC de la Course**

Publication des équipages admis au départ le :

**Samedi 26 Octobre 2024 de 11h30 au Parc Départ**

Briefing des pilotes le :

**Samedi 26 Octobre 2024 à 12H30**

Départ du rallye :

**Samedi 26 Octobre 2024 à 13H00**

Arrivée du Rallye :

**Samedi 26 Octobre 2024 à 20H00**

Publication des résultats du rallye le : **Samedi 26 Octobre 2024 à 20H30 au Parc Arrivée**

Remise des prix le : **Samedi 26 Octobre 2024 à 21H00 à la Sucrierie**

## ARTICLE 1. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile de Martinique organise le 26 Octobre 2024 en qualité d'organisateur administratif, une épreuve nationale dénommé :

### 1<sup>er</sup> Rallye Régional de la Sucrierie

Grand Prix de la Ville de Sainte Marie / Trophée

Cette compétition compte pour le **CHAMPIONNATS DE MARTINIQUE DES RALLYES VHC 2024**

Le présent règlement a été approuvé par :

VISA		
N°		
Date du	<table border="1"><tr><td>VISA LSA MARTINIQUE 22 N° : 40 - 588 Date : 05 / 09 / 2024</td></tr></table>	VISA LSA MARTINIQUE 22 N° : 40 - 588 Date : 05 / 09 / 2024
VISA LSA MARTINIQUE 22 N° : 40 - 588 Date : 05 / 09 / 2024		

#### Comité d'organisation ASA MARTINIQUE

Mario UNN-TOC  
Georges LUPON  
Jacques-Olivier LUPON  
Florian MARIE-LUCE  
Rosette EURANIE  
Emmanuel LUPON  
Loïc GAMBIE  
Olivier MIREDDIN  
Guy-Raphaël PAIN

Secrétariat du Rallye : **ASA MARTINIQUE**

BP 707 - 97207 – Fort-de-France Cedex.

Tél. : +596 696 67 19 67

E-mail : asamartinique@gmail.com

## **Organisateur technique**

---

Nom : ASA Martinique

Adresse : BP 707 - 97207 – Fort-de-France Cedex.

**Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1<sup>er</sup> des prescriptions générales édictées par la FFSA**

### **1.1P. OFFICIELS**

Président du Collège des Commissaires Sportifs	M. Olivier TREBEAU	Licence n°259972
Commissaires Sportifs	MME. Elodie SAINT ALBIN	Licence n°201403
	M. Patrick BAISLEAU	Licence n°115244
Secrétaire de meeting	MME Raissa HILARUS	Licence n°366176
Directeur de Course Général	M. Jean Claude CINCINNATUS	Licence n°11937
Directeur de Course Adjoint (Stagiaire) PC	M. Grégory PASTOUR	Licence n°241618
Directeurs de Course (Tricolore)	M. Thierry THUMERVILLE	Licence n°50792
Directeurs de Course Adjoint délégués aux ES	M. Laurianne BARTHELEMY	Licence n°245533
	M. Michel ACCARY	Licence n°27172
Direction de Course délégué voiture (Balai)	M. Victoire CINCINNATUS	Licence n°11947
Commissaire Technique responsable	M. Widdy DESCAS.	Licence n°210616
Commissaires Techniques adjoints	M. Uriel UNN-TOC	Licence n°18118
	M. Henri LUCHEL	Licence n°24767
Chargés des relations avec les concurrents	MME. Audrey ADELAÏDE	Licence n°338659
Chargés des parcs de regroupement et d'assistance	M. François LERANDY	Licence n°246733
Chargés de la mise en place des moyens	M. Marc ALIMÉLIE	Licence n°300969
Chronométrateurs	M. Jérôme CLEONIS	Licence n°194166

### **1.2P. ELIGIBILITE**

Le Rallye compte pour le championnat de la Martinique 2024 avec le coefficient 2

### **1.3P. VERIFICATIONS**

#### **1.3.1. VERIFICATIONS PRELIMINAIRES**

Les concurrents devront obligatoirement se présenter à l'heure qui sera prévue et qui leur sera fixée lors du tirage au sort à la réunion d'avant course ;

Les vérifications administratives auront lieu le :

**Samedi 26 Octobre 2024 de 08h00 à 11h00**

Les vérifications techniques auront lieu le :

**Samedi 26 Octobre 2024 de 08h05 à 11h05**

Tout équipage participant au Rallye doit se présenter au complet aux vérifications administratives.

Les concurrents devront présenter aux contrôles administratifs

- ✚ L'original des licences
- ✚ L'original du permis de conduire
- ✚ La lettre d'autorisation du propriétaire de la voiture engagée (si ce dernier n'appartient pas au pilote)
- ✚ La fiche d'homologation de la voiture avec toutes ses extensions
- ✚ Le passeport technique

Tout équipage participant au Rallye doit se présenter au complet aux vérifications techniques. Les concurrents devront présenter aux contrôles techniques :

- ✚ Le passeport technique
- ✚ La fiche d'homologation de la voiture avec toutes ses extensions
- ✚ Le casque + Hans
- ✚ La combinaison
- ✚ Les gants

#### **1.3.2. PENALITES POUR RETARD**

Conforme au règlement standard des rallyes 2024

### **ARTICLE 2P. ASSURANCES**

Conforme au règlement standard FFSA

## ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

### *3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS*

Toute personne qui désire participer au « **1<sup>er</sup> Rallye Régional de la SUCRERIE** » doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le **Jeudi 17 octobre 2024**.

#### *3.1.10P.*

Le nombre des engagés est fixé à **30 voitures maximum**.

#### *3.1.11.1P.*

Les droits d'engagement sont fixés : avec la publicité facultative des organisateurs : **300.00 €**  
sans la publicité facultative des organisateurs : **600€** (500x 2)

#### *3.1.12P.*

**La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagements.**

**FORFAIT** : L'organisateur remboursera, avec une déduction d'une retenue variable, les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons majeures, n'auraient pu se présenter au départ de l'épreuve, sous réserve qu'une demande parvienne à l'organisateur par lettre (pour le remboursement joindre une enveloppe timbrée avec adresse)

La retenue sera de :

- 30 % pour les demandes reçues 8 jours et plus avant l'épreuve
- 50 % pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications  
(conformément aux prescriptions générales 2022)

## ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

### *4.3P. ASSISTANCE*

Conforme au règlement standard FFSA.

#### *4.3.2.3P. Limitation de changements de pièces*

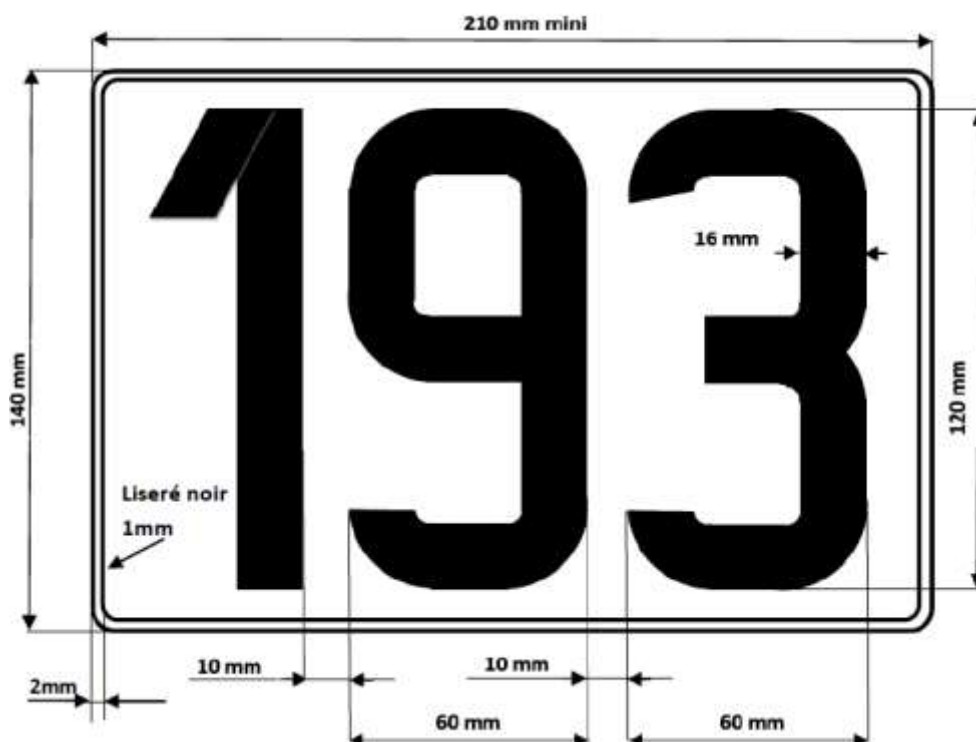
Conforme au règlement standard FFSA.

## ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

### 5.1P. IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes 2024

5.1.1. Conformément aux dispositions d'identification des voitures de rallye (décret n°2012-312 du 5 mars 2012 qui modifie l'article R.411-29 du code de la route et arrêtés du 14 mars 2012 et du 28 mars 2012), l'identification des voitures se fera par l'apposition de deux numéros (210mm x 140mm), l'un situé à l'avant de la voiture, et l'autre à l'arrière. Le numéro d'identification sera celui attribué par l'organisateur en tant que numéro de course. Sa validité sera limitée à la date et à l'itinéraire prévus pour le rallye. Cette identification concerne également la voiture 0 si elle est en configuration course. Le format de ces numéros et leurs caractéristiques techniques seront conformes au schéma ci-dessous :



**Couleur : traits noirs sur fond blanc**

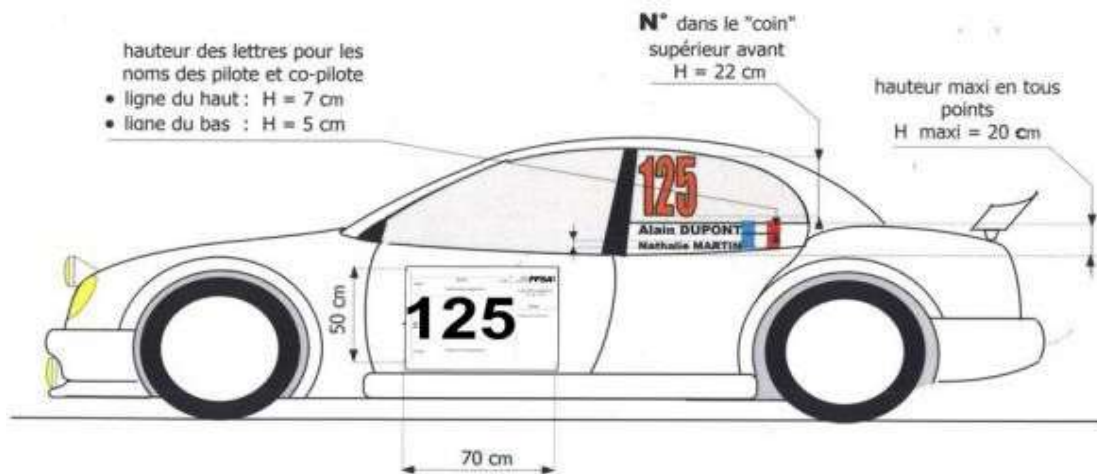
Dans le cadre de l'application de la dérogation à l'article R.322-1 du code de la route, les plaques d'immatriculation doivent être soit retirées, soit occultées. A l'arrière de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à l'emplacement de la plaque d'immatriculation, centré, le bord supérieur à la hauteur du bord supérieur de la plaque d'origine. De chaque côté du numéro d'identification, à droite et à gauche, une largeur de 155 mm minimum doit rester de couleur unie, sans inscription ou décoration (soit au total :  $155 + 210 + 155 = 520$  mm = taille d'une plaque d'immatriculation). L'éclairage de cet emplacement doit fonctionner. A l'avant de la voiture, le numéro d'identification doit être positionné à droite du pare-brise (voir article 5.1.8.)

Pour tous les rallyes (sauf CFR Terre et CFR Tout-Terrain) la surface de la plaque d'immatriculation avant (520 mm x 110 mm) à sa position d'origine, est réservée exclusivement à l'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer

éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents. A cet effet, chaque voiture devra être équipée à l'avant (à l'emplacement initialement prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation) d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520 mm x 110 mm) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle. L'absence de cette plaque entraînera les pénalités prévues aux articles 5.1.6. et 5.2.4. du présent règlement.

Les concurrents, dont les spécificités techniques figurant sur la fiche d'homologation de leur voiture ne permettraient pas de respecter les dispositions ci-dessus, seront autorisés à apposer la publicité sur la face avant de la voiture, de manière visible. Dans ce cas, l'emplacement devra, au préalable, avoir été validé par le Commissaire en charge de la publicité ou le Commissaire Technique Responsable.

**5.1.7.** Les noms du pilote et du copilote ainsi que le drapeau de la nationalité apparaîtront sur les vitres arrière latérales de la voiture (hauteur maximum : 10 cm), **sous peine d'une pénalité de 80 €**. Dans le cas d'un licencié handicapé, un pictogramme normalisé figurera à côté du nom dudit licencié.



La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.



## ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

### 6.1P. DESCRIPTION

Le 1er Rallye Régional de la ville de Sainte-Marie représente un parcours de 76.200 Km.

Elle est divisée en **1 étape de 3 sections**

5 épreuves spéciales d'une longueur totale de **40 kms.**

L'intervalle de départ entre chaque voiture est d'1 minute

L'heure officielle est celle de l'horloge parlante **tél 3699**

Les temps seront pris au 1/10<sup>ème</sup> de seconde

🚩 Epreuves N° 1, 3 & 5 : Bellevue union – La Roche> Fonds St-Jacques 10 km x 3 =30km

🚩 Epreuves N° 2 & 4 : Pont Cerise- Pérou 5 km x 2 = 10km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

### 6.2P. RECONNAISSANCES

Les reconnaissances auront lieu :

- le samedi 12 octobre 2024
- le dimanche 13 octobre 2024
- le samedi 19 octobre 2024

de 14H à 19H .

Le nombre de passages est limité à 3 par ES .

## ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

### 7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11P. Les signes distinctifs des Commissaires sont :

Commissaire de route : **CHASUBLES Orange FLUO**

Chef de poste : CHASUBLES Orange FLUO

## ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

## ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

## ARTICLE 10P. PRIX

- 🚩 Les trois premiers du scratch
- 🚩 Les premiers de groupes
- 🚩 Les premiers de classes non cumulables avec le groupe
- 🚩 Le premier équipage féminin si au moins deux aux départs
- 🚩 Les premières participations
- 🚩 Le premier des équipages (classé) invités

La remise des prix se déroulera : le **Samedi 26 Octobre 2024**, (lieu à définir)

**RALLYE REGIONAL DE LA SUCRERIE**  
**Championnat de Martinique des Rallyes**  
**ASA MARTINIQUE**  
**LIGUE MARTINIQUE**

**HORAIRES**

**SAINTE MARIE / SAINTE MARIE**

**samedi 26 octobre 2024**

1er Rallye

2ème Rallye

<b>Durée Prévue Etape =</b>	<b>07 h 16</b>
<b>Modernes</b> 30	00:29 VHC 5 #####
<b>Durée ES =</b> 00 h 45	
<b>nb 2' =</b>	<b>Tps ajouté =</b>

Levier du Soleil : 06 h 34 Coucher du Soleil : 21 h 18	M en P -80	TRICO -65	Autorité -55	-45	-43	-40	INFO 1 -40	-30	000 -25	00 -20	0 -10	TEMPS Imparti	1ère Voiture Modernes	Dernier	0 VH 00h05	1ère Voiture VHC	Dern Voiture VHC	BALAI 2
<b>1ère Section</b>																		
C.H. : 0 Sortie Parc Départ	11 h 40	11 h 55	12 h 05	12 h 15	12 h 17	12 h 20	12 h 20	12 h 30	12 h 35	12 h 40	12 h 50		13 h 00	13 h 29	13 h 34	13 h 39	13 h 43	13 h 45
C.H. : 0 A Entrée Assistance	11 h 45	12 h 00	12 h 10	12 h 20	12 h 22	12 h 25	12 h 25	12 h 35	12 h 40	12 h 45	12 h 55	00 h 05	13 h 05	13 h 34	13 h 39	13 h 44	13 h 48	13 h 50
C.H. : 0 B Sortie Assistance	12 h 00	12 h 15	12 h 25	12 h 35	12 h 37	12 h 40	12 h 40	12 h 50	12 h 55	13 h 00	13 h 10	00 h 15	13 h 20	13 h 49	13 h 54	13 h 59	14 h 03	14 h 05
C.H. : 1 Avant Départ ES 1 BELLE VUE	12 h 05	12 h 20	12 h 30	12 h 40	12 h 42	12 h 45	12 h 45	12 h 55	13 h 00	13 h 05	13 h 15	00 h 05	13 h 25	13 h 54	13 h 59	14 h 04	14 h 08	14 h 10
Départ E.S. : 1 BELLEVUE-UNION	12 h 08	12 h 23	12 h 33	12 h 43	12 h 45	12 h 48	12 h 48	12 h 58	13 h 03	13 h 08	13 h 18	00 h 03	13 h 28	13 h 57	14 h 02	14 h 07	14 h 11	14 h 13
Arriv. E.S. : 1 ECOLE DE SAINT JACQUES	12 h 48	13 h 03	13 h 13	13 h 23	13 h 25	13 h 28	13 h 28	13 h 38	13 h 43	13 h 48	13 h 58	00 h 40	14 h 08	14 h 37	14 h 42	14 h 47	14 h 51	14 h 53
C.H. : 2 Avant Départ ES 2 PONT CERISE	12 h 48	13 h 03	13 h 13	13 h 23	13 h 25	13 h 28	13 h 28	13 h 38	13 h 43	13 h 48	13 h 58		14 h 08	14 h 37	14 h 42	14 h 47	14 h 51	14 h 53
Départ E.S. : 2 PONT CERISE	12 h 51	13 h 06	13 h 16	13 h 26	13 h 28	13 h 31	13 h 31	13 h 41	13 h 46	13 h 51	14 h 01	00 h 03	14 h 11	14 h 40	14 h 45	14 h 50	14 h 54	14 h 56
Arriv. E.S. : 2 PEROU	13 h 41	13 h 56	14 h 06	14 h 16	14 h 18	14 h 21	14 h 21	14 h 31	14 h 36	14 h 41	14 h 51	00 h 50	15 h 01	15 h 30	15 h 35	15 h 40	15 h 44	15 h 46
C.H. : 2 A Entrée Parc Regroup	13 h 41	13 h 56	14 h 06	14 h 16	14 h 18	14 h 21	14 h 21	14 h 31	14 h 36	14 h 41	14 h 51		15 h 01	15 h 30	15 h 35	15 h 40	15 h 44	15 h 46
<b>2ème Section</b>																		
C.H. : 2 B Sortie Parc Regroup	14 h 11	14 h 26	14 h 36	14 h 46	14 h 48	14 h 51	14 h 51	15 h 01	15 h 06	15 h 11	15 h 21	00 h 30	15 h 31	16 h 00	16 h 05	16 h 10	16 h 14	16 h 16
C.H. : 2 C Entrée Assistance	14 h 11	14 h 26	14 h 36	14 h 46	14 h 48	14 h 51	14 h 51	15 h 01	15 h 06	15 h 11	15 h 21		15 h 31	16 h 00	16 h 05	16 h 10	16 h 14	16 h 16
C.H. : 2 D Sortie Assistance	14 h 31	14 h 46	14 h 56	15 h 06	15 h 08	15 h 11	15 h 11	15 h 21	15 h 26	15 h 31	15 h 41	00 h 20	15 h 51	16 h 20	16 h 25	16 h 30	16 h 34	16 h 36
C.H. : 3 Avant Départ ES 3 BELLE VUE	14 h 36	14 h 51	15 h 01	15 h 11	15 h 13	15 h 16	15 h 16	15 h 26	15 h 31	15 h 36	15 h 46	00 h 05	15 h 56	16 h 25	16 h 30	16 h 35	16 h 39	16 h 41
Départ E.S. : 3 BELLEVUE-UNION	14 h 39	14 h 54	15 h 04	15 h 14	15 h 16	15 h 19	15 h 19	15 h 29	15 h 34	15 h 39	15 h 49	00 h 03	15 h 59	16 h 28	16 h 33	16 h 38	16 h 42	16 h 44
Arriv. E.S. : 3 ECOLE DE SAINT JACQUES	15 h 19	15 h 34	15 h 44	15 h 54	15 h 56	15 h 59	15 h 59	16 h 09	16 h 14	16 h 19	16 h 29	00 h 40	16 h 39	17 h 08	17 h 13	17 h 18	17 h 22	17 h 24
C.H. : 4 Avant Départ ES 4 PONT CERISE	15 h 19	15 h 34	15 h 44	15 h 54	15 h 56	15 h 59	15 h 59	16 h 09	16 h 14	16 h 19	16 h 29		16 h 39	17 h 08	17 h 13	17 h 18	17 h 22	17 h 24
Départ E.S. : 4 PONT CERISE	15 h 22	15 h 37	15 h 47	15 h 57	15 h 59	16 h 02	16 h 02	16 h 12	16 h 17	16 h 22	16 h 32	00 h 03	16 h 42	17 h 11	17 h 16	17 h 21	17 h 25	17 h 27
Arriv. E.S. : 4 PEROU	16 h 12	16 h 27	16 h 37	16 h 47	16 h 49	16 h 52	16 h 52	17 h 02	17 h 07	17 h 12	17 h 22	00 h 50	17 h 32	18 h 01	18 h 06	18 h 11	18 h 15	18 h 17
C.H. : 4 A Entrée Parc Regroup	16 h 12	16 h 27	16 h 37	16 h 47	16 h 49	16 h 52	16 h 52	17 h 02	17 h 07	17 h 12	17 h 22		17 h 32	18 h 01	18 h 06	18 h 11	18 h 15	18 h 17
<b>3ème Section</b>																		
C.H. : 4 B Sortie Parc Regroup	16 h 42	16 h 57	17 h 07	17 h 17	17 h 19	17 h 22	17 h 22	17 h 32	17 h 37	17 h 42	17 h 52	00 h 30	18 h 02	18 h 31	18 h 36	18 h 40	18 h 44	18 h 46
C.H. : 4 C Entrée Assistance	16 h 42	16 h 57	17 h 07	17 h 17	17 h 19	17 h 22	17 h 22	17 h 32	17 h 37	17 h 42	17 h 52		18 h 02	18 h 31	18 h 36	18 h 40	18 h 44	18 h 46
C.H. : 4 D Sortie Assistance	17 h 02	17 h 17	17 h 27	17 h 37	17 h 39	17 h 42	17 h 42	17 h 52	17 h 57	18 h 02	18 h 12	00 h 20	18 h 22	18 h 51	18 h 56	19 h 00	19 h 04	19 h 06
C.H. : 5 Avant Départ ES 5 BELLE VUE	17 h 07	17 h 22	17 h 32	17 h 42	17 h 44	17 h 47	17 h 47	17 h 57	18 h 02	18 h 07	18 h 17	00 h 05	18 h 27	18 h 56	19 h 01	19 h 05	19 h 09	19 h 11
Départ E.S. : 5 BELLEVUE-UNION	17 h 10	17 h 25	17 h 35	17 h 45	17 h 47	17 h 50	17 h 50	18 h 00	18 h 05	18 h 10	18 h 20	00 h 03	18 h 30	18 h 59	19 h 04	19 h 08	19 h 12	19 h 14
Arriv. E.S. : 5 ECOLE DE SAINT JACQUES	17 h 50	18 h 05	18 h 15	18 h 25	18 h 27	18 h 30	18 h 30	18 h 40	18 h 45	18 h 50	19 h 00	00 h 40	19 h 10	19 h 39	19 h 44	19 h 48	19 h 52	19 h 54
C.H. : 5 A Entrée Parc Fermé d'Arrivée	17 h 50	18 h 05	18 h 15	18 h 25	18 h 27	18 h 30	18 h 30	18 h 40	18 h 45	18 h 50	19 h 00		19 h 10	19 h 39	19 h 44	19 h 48	19 h 52	19 h 54